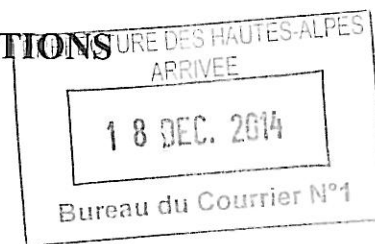


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/46

Objet : Réorganisation de la grille des personnels de catégorie C
Ouverture de deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
Fermeture de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe



L'an deux mille quatorze, le 16 décembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 décembre 2014

Date de convocation :
Le 24 novembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 12

Vote(s) pour 12

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice Présidente ; **M. Bernard ALLARD LATOUR**, Vice Président ; **M. Christian DURAND**, Rapporteur du Budget ; **Mme Valérie GRENARD** Secrétaire ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical suppléant de Chantal EYMEOD ; **Mme Christine MAXIMIN** Conseiller Syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Jean BERNARD** Conseiller Syndical ; **M. Pierre VOLLAIRE** Conseiller Syndical ; **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical ; **M. Henri ANDRJEVSKI**, Conseiller Syndical ; **M. Richard SIRI**, Conseiller Syndical ;

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Christine MAXIMIN

Etaient invités : M. Raymond HONORE et M. Daniel BOSQUET, Conseiller syndical suppléant

M. GAMBODEAU Maire de Pontis ; M. Bernard ADAM, CSLG et Mme Laurence CRISCUOLO (Technicienne Communauté de communes de l'Embrunais).

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. La décision est par ailleurs soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des propositions d'avancement de grade concernant respectivement Messieurs BRENIER et CHEVALLIER, émises par le Président et de l'avis favorable de la CAP du 28 novembre 2014, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants à cette proposition.

Le Président propose ainsi à l'assemblée la suppression de deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, et la création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

CONSIDERANT :

- Le tableau des emplois,
- L'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 28 novembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Président,
- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- **DECIDE** de supprimer corrélativement deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- **MODIFIE** en conséquence comme suivant le tableau des emplois :

Services techniques					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agents techniques	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	0	TC
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	0	2	TC

- **PREVOIT** d'inscrire au budget 2015 les crédits correspondants à cette décision.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Victor BERENGUEL

